

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article1202>

# **CommuniquÃ© de presse Ã propos de l'arrestation de Charly LENDO et JosÃ© NAEJUS, dirigeants de L'UGTG**

- Expressions - CommuniquÃ©s -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 19 mai 2010

Mis Ã jour le : mercredi 19 mai 2010

---

UGTG.org

---

Pointe-à-Pitre, le 18 Mai 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### A PROPOS DE L'ARRESTATION DE CHARLY LENDO ET JOSE NAEJUS

#### DIRIGEANTS DE L'UGTG

L'UGTG condamne la récente arrestation de ses deux dirigeants Charly LENDO et Jos NAEJUS, par les forces de répression de l'État colonial français. Il agit de la manifestation permanente de l'apartheid et de la domination coloniale qui existe en Guadeloupe.

Il a suffi que les Guadeloupéens s'insurgent, contre le racisme à l'embauche qui existe à Fort Royal, pour être arrêtés, violentés et menottés par les manblo.

L'Hôtel Fort Royal compte 70 salariés dont seulement une vingtaine de Guadeloupéens, le reste des travailleurs étant de nationalité suédoise.

Et pourtant le Conseil Régional, propriétaire des lieux, s'était engagé à faire respecter l'Accord visant à augmenter l'effectif des Guadeloupéens travaillant dans cet établissement (**article 101 du protocole du 4 mars 2009**) [1].

Il n'en est rien, c'est l'apartheid, c'est le racisme à l'embauche, c'est la discrimination à l'encontre des Guadeloupéens, et cela avec la complicité des élus et des collectivités.

L'UGTG exige :

la libération immédiate de ses deux dirigeants, appelle l'ensemble des Travailleurs et du Peuple de Guadeloupe à une solidarité pour se mobiliser et se mobiliser pour vaincre le racisme, la discrimination et l'apartheid en Guadeloupe.

L'UGTG exhorte les Guadeloupéens à boycotter cet établissement, **nou paka pakté moun ki ka tré nou !**

**FO NOU GWADLOUPEYEN TRAVAY AN PEYI AN NOU !**

Le Secrétaire Général

E. DOMOTA

[1] Protocole accord du 4 mars 2009 - Article 101 :

« La Région s'engage à veiller à l'application effective par le groupe Langley de l'accord conclu, prévoyant une augmentation régulière et tré significative de l'emploi local à Fort Royal ».